



N° 59 – Juin 2015

VIVRE à **VILLEGOUGE**



VIE MUNICIPALE

FESTIVES 2015

Evolution rythmes scolaires

VIE PRATIQUE

Moustique tigre

Calendrier des collectes

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

VIE MUNICIPALE..... p.03

Réunions du Conseil Municipal :

- ✓ 2 février 2015
- ✓ 21 mars 2015
- ✓ 1^{er} juin 2015

Pour la rentrée 2015 :
évolutions des rythmes
scolaires

**TRAVAUX DES
COMMISSIONS..... p. 20**

Finances 2015

Information et Communication

Cadre de vie et Fleurissement

Manifestations festives

Culture

**VIE DES
ASSOCIATIONS p. 27**Tennis club intercommunal du
Fronsadais

S.C.L.T.

Ecole de musique de Galgon

Les Canailles

Football club Villegougeois

Ad'Astra

Le Fusil Villegougeois

Pierre Latour du Moulin

VIE PRATIQUE p.33

Elections départementales

S'informer sur le moustique
tigre

Canicule

Opérations tranquillité
vacances

Nuisances sonores

RAPPEL DÉCHETS.....p.38**AGENDAp.40****LE 18 JUILLET 2015****Les Festives 2015**

Nous vous attendons nombreux en famille avec vos
amis pour ce rendez-vous annuel de
festivités du village.

À partir de 18 heures

Animation et restauration sur place

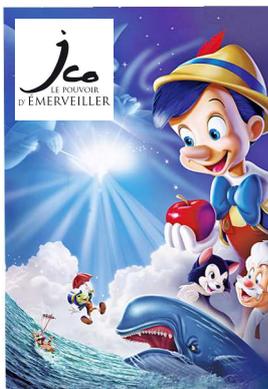
La banda « LOS ALIADOS »



Les associations AD'ASTRA et S.C.L.T.
présenteront leurs activités.

À 22 heures 45**SPECTACLE PYRO-MUSICAL****LES AVENTURES DE PINOCCHIO**

réalisé par Jacques Couturier



Renseignements auprès
du secrétariat de Mairie : 05.57.84.42.08

Vivre à Villegouge N°59

Conçu et réalisé par la Mairie de Villegouge

Directrice de la publication : Jeanine MÈDES

Responsable de la communication : Christine LECLÉROT

Avec la collaboration de Catherine COUSTILLAC

Imprimé en Juin 2015 par la Mairie de Villegouge

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le deux février à dix huit heures trente, les membres du conseil municipal de cette commune, légalement convoqués en date du vingt huit janvier deux mille quinze, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MEDES Jeanine ; RAYNAUD Jacques, MARIEN Jacques, LECLEROT Christine, BARBE Patrick, BRUN Thierry, DEVAUTOUR Jean-Claude, GALIN Cédric, GAUDY Sandrine, HEUGAS Marie-Françoise, LESTRADE Marie-Christine, PEPICQ Lidia, VALEIX Guillaume.

ABSENTES EXCUSEES AYANT DONNE POUVOIR : ESCUREDO Nathalie à LECLEROT Christine, JUAN Laëtitia à MARIEN Jacques.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise HEUGAS est désignée à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour : 1/ Acquisition de parcelles de terrain en centre bourg. 2/ Demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption. 3/ Site Internet + TIPI. 4/ Festives. 5/ Extension cimetière : Etude géologique, enquête commodo- incommodo

1/ ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN EN CENTRE BOURG

Par lettre en date du 12 janvier 2015, Monsieur et Madame MAREC ont fait une offre d'acquisition par la commune de leurs parcelles de terrain cadastrées AI 146 et AI 147, environ 5000 m² à 20 € le m².

A la demande des propriétaires, la commune avait sollicité l'avis du Service du Domaine sur la valeur de ces immeubles. Dans son avis du 20 novembre 2014, le Domaine a estimé 2 € la valeur vénale des terrains concernés.

Suite à leur offre, Monsieur Marien, adjoint en charge de la commission urbanisme, a réuni le 27 janvier 2015, une commission élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal pour examiner cette proposition.

Lors de cette commission, les 10 élus présents, ont décidé à l'unanimité, de proposer au conseil municipal d'acquérir ces terrains situés en centre bourg, en bordure de la route des acacias, en face de la gendarmerie pour permettre de renforcer l'attractivité et le dynamisme du cœur du village et de faire une offre d'achat à 17 € le m².

De même, il est proposé au conseil d'acquérir une parcelle cadastrée AI 173 d'environ 1000 m², jouxtant ces terrains et qui appartient à M. COUDERT.

Le plan ci-dessous donne la disposition des parcelles et une idée des dimensions des parcelles qui devront être précisées par un géomètre.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour cette délimitation et charge Madame le Maire de faire une proposition d'achat à 17 € le m² à :

- Monsieur et Madame MAREC, d'une parcelle de terrain d'environ 5 000 m² (parcelles AI 146 et 147)
- Monsieur COUDERT, pour environ 1 000 m² de la parcelle AI 173.

Et en cas de réponse favorable de la part des propriétaires, le conseil charge Madame le Maire de faire exécuter un premier plan de bornage par un géomètre.

2/ DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS A L'UN DES DROITS DE PREEMPTION

Monsieur Marien, adjoint en charge de la commission urbanisme, présente les travaux de la commission élargie à tout le conseil qui s'est réunie le 27 janvier 2015, pour examiner la demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, adressée le 12 janvier 2015 par M. et Mme MAREC.

Les propriétaires proposent à la commune d'acheter au prix de 400 000 € les parcelles bâties ci-après :

- ✓ AH 128 de 1448 m²
- ✓ AH 95 de 825 m²
- ✓ AH 129 de 1137 m²

Les bâtiments sont situés, en zone UE du Plan Local d'Urbanisme. La surface des immeubles bâtis est d'environ 697 m².

Ils sont bien placés en centre bourg, mais si l'extérieur a été partiellement rénové, l'intérieur reste à l'abandon, sauf pour une petite maison de 134 m² en parfait état et louée actuellement.

L'estimation faite par le Service des Domaines le 20 novembre 2014, à la demande de la commune et des propriétaires donnait le prix de 377 000 Euros pour l'ensemble de ces 3 parcelles.

Considérant, le prix trop élevé par rapport aux moyens financiers actuels de la commune et compte tenu des projets à court et moyen terme, la commission propose de renoncer à cette acquisition préemptée par la commune.

Dans le cas où la commune renonce à cet achat, le propriétaire est en droit de vendre le bien au prix et conditions indiqués dans la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), c'est-à-dire que ces 3 parcelles doivent être vendues ensemble et au même prix de 400 000 €. En revanche s'il modifie le prix ou les conditions de la vente, il devra formuler une deuxième DIA à la commune.

De plus les règles d'urbanisme relatives à une zone UE resteront applicables.

Cette zone UE dans le PLU approuvé le 1^{er} juillet 2013, ne doit donc être destinée qu'à des installations d'intérêt collectif, sportives, de loisirs, nécessaires au service public.

Sont interdites dans cette zone les constructions destinées à l'industrie, la fonction d'entrepôt, l'artisanat, l'habitat, l'hôtellerie, l'exploitation agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption sur les trois parcelles AH128, AH129, AH95 et demande à Mme le Maire d'en informer M. et Mme MAREC avant le 11 mars 2015.

3/ SITE INTERNET + TIPI

Madame LECLEROT, adjointe en charge de la communication, présente le travail de la commission communication qui a examiné 5 devis pour la création du nouveau site internet.

Le choix de la commission s'est porté sur l'offre de monclocher.com, agence spécialisée dans la conception et la réalisation de site de communes, et en particulier de taille équivalente à la nôtre.

Les sites déjà réalisés par cette agence sont agréables visuellement et pour leur navigation

C'est la seule agence qui nous a proposé d'adhérer au TIPI (Titre Payable sur Internet) qui facilitera le paiement des factures de cantine et de garderie par nos concitoyens.

Les devis correspondants étaient joints à la convocation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir les offres de monclocher.com et charge Madame le Maire de signer les devis ci-dessous :

- ⇒ du site pour un montant de 4 675 € HT et 5 610 € TTC
- ⇒ du TIPI pour un montant de 137,50 € HT et 165 € TTC

4/ FESTIVES 2015

Madame LECLEROT, en charge de la commission des manifestations festives et associatives, précise au conseil que la date retenue pour les Festives 2015 organisées par la commune est le 18 juillet 2015.

En prévision de cet événement, la commission a choisi de faire appel à une Banda pour animer le repas.

La Banda Los Aliados de Saint Médard d'Eyrans dont vous avez eu le devis a retenu notre attention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir les offres de Los Aliados pour animer les Festives 2015 pour un montant de 450 € TTC ainsi que le repas et les boissons offerts aux musiciens et charge Madame le Maire de signer le devis correspondant.

5/ EXTENSION CIMETIERE : ETUDE HYDROGEOLOGIQUE, ENQUETE COMMODO, INCOMMODO

Suite à la délibération du conseil en date du 16 décembre 2014 d'acquiescer le terrain de Madame GODINEAU pour l'extension du cimetière, Madame le Maire informe le conseil que la signature du compromis de vente aura lieu le 5 février prochain.

Dans l'attente de la signature de l'acte notarié définitif, il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à faire réaliser l'étude hydrogéologique et l'enquête de commodo incommodo.

Il est demandé au conseil de retenir l'entreprise qui réalisera l'étude hydrogéologique, parmi les deux propositions reçues :

Désignation	Prix euros HT	Prix euros TTC
GEOAQUITAINE à Galgon	3 320	3 984
GEOPAL à La Teste + devis location pelle à EURL T.D.F. à Villegouge	1 595 + 225 = 1 820	1 908 + 270 = 2 178

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer le devis de :

- ✓ l'entreprise GEOPAL d'un montant de 1 595 € HT et 1 908 € TTC
- ✓ si nécessaire le devis de l'EURL T.D.F. d'un montant de 225 € HT et 270 € TTC.

INFORMATION

Monsieur MARIEN fait le compte-rendu de la dernière assemblée de la Communauté de Communes du 29 janvier :

- ◆ Autorisation de vendre du matériel communautaire inutilisé,
- ◆ Prise en charge par la communauté du coût de la maintenance des logiciels de gestion des bibliothèques,
- ◆ Le marché des travaux de voirie 2015-2017 sera passé à la société COLAS. Elle fait une remise de 19,2%,
- ◆ La communauté va adhérer au groupement de commande du SDEEG pour l'électricité,
- ◆ Lancement de l'appel d'offre pour la création de la salle multi activités à Vêrac,
- ◆ Convention entre la communauté de communes du Canton de Fronsac et les 18 communes pour que les centres de loisirs, le mercredi après-midi, continuent à être gérés par la CCCF.

Monsieur RAYNAUD, informe le conseil de la réalisation de travaux urgents à l'entrée de la voie communale de Labatut, dont le pont a été écrasé. Ces dégâts ont été occasionnés par les rotations répétées des camions de gros tonnages.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h 24.


REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un mars à neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué en date du seize mars deux mille quinze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MEDES Jeanine - RAYNAUD Jacques - MARIEN Jacques - LECLEROT Christine - DEVAUTOUR Jean-Claude - GALIN Cédric - GAUDY Sandrine - HEUGAS Marie-Françoise – JUAN Laëtitia - VALEIX Guillaume.

ABSENTES EXCUSEES AYANT DONNE POUVOIR : BARBE Patrick à Jacques RAYNAUD - BRUN Thierry à Guillaume VALEIX - ESCUREDO Nathalie à LECLEROT Christine - LESTRADE Marie-Christine à Cédric GALIN - PEPICQ Lidia à MARIEN Jacques.

Secrétaire de séance : Christine LECLEROT est désignée par 15 voix

Le procès-verbal de la réunion du 02 février 2015 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Compte administratif 2014 ; 2) Compte de gestion 2014 ; 3) Délibération d'affectation du résultat ; 4) Vote des taxes 2015 ;
- 5) Budget primitif 2015 ; 6) Subventions aux associations ; 7) Gestion du droit du sol ; 8) Modification des statuts du SDEEG ;
- 9) Logo et médaille de la Commune ; 10) Travaux de Voirie 2015 ; 11) Convention accueil périscolaire avec la CCCF ; 12) Achat terrains centre bourg.

1 / COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Madame le Maire propose au conseil de désigner Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission finances, président de séance pour cette délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARIEN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

✓ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reporté		308 290.57	186 401.22		186 401.22	308 290.57
Opérations de l'exercice	645 729.56	885 518.46	172 037.65	340 515.58	817 767.21	1 226 034.04
Totaux	645 729.56	1 193 809.03	358 438.87	340 515.58	1 004 168.43	1 534 324.61
Résultats de clôture		548 079.47	17 923.29			530 156.18
Restes à réaliser 2014			27 800		27 800	
Résultat cumulé						502 356.18

- ✓ les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✓ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ✓ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avant de passer au vote du compte administratif 2014, Madame MEDES, Maire quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix POUR approuve cette délibération du compte administratif 2014.

2 / COMPTE DE GESTION 2014

Madame le Maire reprend la présidence de séance, et Monsieur MARIEN présente le compte de gestion du receveur 2014.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- ⇒ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

3/ DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MEDES, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	239 788.90
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	308 290.57
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	548 079.47
	déficit	

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat de la section investissement de l'exercice	excédent	
	Déficit	- 168 477,93
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
	Déficit	- 186 401,22
Résultat comptable cumulé	excédent	
	Déficit	-17 923,29
Dépenses investissement engagées non mandatées		- 27 800,00
Recettes investissement restant à réaliser		0
Solde des restes à réaliser		- 27 800,00
Besoin réel de financement		45 723,29

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section de fonctionnement

Recette budgétaire au compte R 1068 45 723,29

En excédent reporté (A2) en report. En compte débiteur
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution N-1	R 1068 Excédent de Fonctionnement
	502 356,18	-17 923,29	45 723,29

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte cette délibération d'affectation du résultat.

4/ VOTE DES TAXES 2015

Le produit assuré à taux constant notifié par l'administration fiscale s'élève à 327 512 €.

Monsieur MARIEN commente le tableau montrant la courbe d'évolution des taxes communales depuis l'année 2008, remis à chaque élu et examiné lors de la commission finances (Strate : communes de la Région de 500 à 1999 habitants).

La base d'imposition de Villegouge était de 1 119 € par habitant en 2013, pour une moyenne régionale de 1959 € soit 43 % plus faible.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, la commission finances propose au conseil municipal, de conserver les taux votés en 2014.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, fixe les nouveaux taux des taxes comme suit :

Taxe d'Habitation 14,75 % - Taxe Foncier bâti 27,18 % - Taxe Foncier non bâti 67,52 %.

5/ BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2015 élaboré en commission des finances, qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de 2 053 915 €.

- Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à 1 345 505 €.
- En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 708 410 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal, vote le budget primitif 2015.

6/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le tableau récapitulatif, élaboré en commission des finances, des subventions aux associations.

Monsieur DEVAUTOUR, président de l'association « Musique en Actes », Monsieur GALIN, trésorier du Football club, ne participent pas aux débats et quittent la salle du conseil.

Monsieur BRUN, président de l'association « Village Patrimoine Culture ».représenté par Monsieur VALEIX ne participe pas au vote. Une demande de subvention a été déposée par ses soins après la clôture. Le conseil attend la régularisation de son dossier ainsi que ses actions pour Villegouge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix POUR, attribue aux associations les montants suivants :

Associations	Subvention 2015 en euros
Tennis club	500
Football club	800
Théâtre Latour du Moulin	700
École de Musique	1200
Les Canailles	200
Musique en Acte	150
ADAT (Asso. Droit au Travail	150
M. Dutour	200
Réserve	600
Total	4500

Madame le Maire remercie, Jacques Marien pour le travail de la commission finances ainsi que le conseil pour son vote à l'unanimité des comptes et délibérations budgétaires.

7/ SDEEG – MUTUALISATION SERVICE INSTRUCTION / URBANISME

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de l'urbanisme, présente les évolutions relatives à l'instruction des autorisations du droit des sols.

A compter du 1^{er} juillet 2015, il est mis fin à la mise à la disposition gratuite du service Application du Droit des Sols, de la DDTM de Libourne pour les communes compétentes (PLU, POS et carte communale) comprises dans un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Le SDEEG et le Pays du Libournais se proposent pour accompagner les communes en matière d'instruction du droit des sols. La proposition la mieux-disante en tant qu'expérience et coût est celle proposée par le SDEEG. De plus le SDEEG dispose d'un service mutualisé afin d'offrir toute la sécurité juridique en la matière.

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont transféré aux communes la compétence de la délivrance des autorisations de construire, tout en bénéficiant gracieusement de l'aide des services instructeurs de l'Etat.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, du 24 mars 2014 est venue modifier ce schéma organisationnel en limitant l'accompagnement des communes par l'Etat.

Ainsi, la majeure partie des communes de Gironde doivent désormais reprendre la pleine instruction des autorisations du droit du sol, à compter du 1^{er} juillet 2015. Ce mouvement doit se poursuivre vis-à-vis d'autres communes le 1^{er} janvier 2017.

Soucieux d'accompagner les communes, le SDEEG envisage de rendre ce service à moindre coût sur la base d'un service d'instruction mutualisée à l'échelle de la Gironde garantissant proximité et réactivité, en toute sécurité juridique.

Il est à noter que les communes restent pleinement compétentes en matière de planification et de délivrance des autorisations de construire.

Afin de matérialiser les relations entre le SDEEG et notre commune, une convention fixe les modalités d'exercice du service d'instruction prenant notamment en compte les types d'actes d'urbanisme concernés, la transmission des pièces, les obligations de délais ainsi que les aspects financiers.

A ce sujet, la tarification s'établit en fonction du type et du volume d'actes instruits.

La durée de cette convention est de 3 ans avec possibilité de la dénoncer à tout moment avec préavis de 6 mois.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de confier au SDEEG l'instruction du droit des sols de notre commune sur les bases contractuelles évoquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, et après avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame le Maire, à signer la convention entre le SDEEG et la commune portant modalités d'exercice des services du SDEEG pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols.

8/ MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG

Madame LECLEROT, adjointe déléguée au SDEEG présente le projet d'évolution des statuts du SDEEG.

L'objectif du SDEEG est d'apporter son concours à l'instauration d'une large coopération intercommunale en matière :

- d'autorisation du droit des sols,
- de distribution publique d'eau potable et de gestion des hydrants
- d'assainissement,
- de déchets.

Projet de délibération de Modification des statuts du SDEEG

Délibération de la commune de VILLEGOUGE portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde.

Vu la loi N°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu l'article L5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1962, le 18 avril 1994, le 22 août 2006 puis le 14 mai 2014.

Considérant la délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 18 décembre 2014,

Bien que modifiés à quatre reprises, les statuts du SDEEG ne tiennent plus totalement compte de l'évolution du paysage territorial au niveau énergétique et de l'émergence de besoins nouveaux du côté des collectivités.

Le SDEEG a donc mené une réflexion afin d'améliorer son positionnement tant sur le plan organisationnel que juridique ou technique.

Les projets de statuts rénovés du SDEEG (24 articles) ont pour objet

- De mettre en ordre des statuts qui sont aujourd'hui la stratification de modifications successives, et qui ne forment pas un ensemble suffisamment cohérent.
- De permettre aux EPCI, et notamment la métropole, d'intégrer le syndicat.
- De conserver les principes essentiels de la représentativité des collectivités membres.
- De permettre l'adhésion à la carte à de nouvelles compétences : distribution publique d'eau potable ; assainissement ; déchets ; autorisations du droit du sol, tout en conservant la possibilité pour chaque collectivité d'adhérer librement ou de ne pas adhérer à une compétence ou même à une partie de chaque compétence.

L'innovation principale réside dans la constitution de 6 collèges, avec une représentativité différente de celle du comité syndical.

Les collèges sont

- **L'Électricité** : Exercice du rôle d'autorité concédante, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux, négociations contractuelles.
- Le Gaz : Exercice du rôle d'autorité concédante, négociations contractuelles.
- **L'Éclairage public** : Travaux (maîtrise d'œuvre et d'ouvrage) et entretien des points lumineux, réseaux de communications.
- **L'énergie** : maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, achat et vente d'énergie, infrastructures de recharge de véhicules électriques, valorisation des déchets.
- **L'eau et l'assainissement** : Production et distribution d'eau potable, contrôle et exploitation des stations d'assainissement, gestion des hydrants.
- **L'urbanisme** : Instruction des autorisations liées au droit du sol et cartographie.

Au sein du comité syndical, il est proposé une représentation adaptée, qui tient compte de l'histoire (les syndicats d'électrification), mais qui intègre désormais les EPCI, et notamment la métropole.

Au sein de chaque collège, la représentation sera fonction de la population, afin, en particulier, de tenir compte de la loi sur les métropoles, qui l'impose. En effet, l'article L5217-7 VI, issu de la loi du 27 janvier 2014 dite Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), précise que le nombre de suffrages dont disposent les représentants de la Métropole est proportionnel à la population que la Métropole représente au titre de cette compétence, sans pouvoir excéder la moitié du nombre total de suffrages.

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, la modification des statuts du SDEEG comporte 24 articles dont le détail est exposé ci-après.

Conformément à l'article L5211-20, notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur la rédaction des nouveaux statuts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la modification des statuts du SDEEG évoquée ci-dessus.

9/ LOGO ET MEDAILLE DE LA COMMUNE

Madame LECLEROT, adjointe en charge de la commission communication rappelle que nous avons utilisé sur les bulletins municipaux et sur les tee-shirts donnés aux enfants le 11 novembre 2014, un Logo et une signature « Villegouge naturellement » qui vous a été transmis pour mémoire.

Elle propose au conseil de valider l'utilisation de ce logo, qui pourra être décliné en couleurs, ainsi que de l'image de la médaille, qui vient d'être créée, sur le site internet et sur les documents ou objets de communication de la mairie.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'utilisation du logo et de la médaille pour sa communication.



10/ TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la voirie, présente les devis estimatifs, sollicités par la commission auprès de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac en ce qui concerne le programme 2015 des travaux neufs sur les voies communales.

Ces travaux seront réalisés sur le marché bons à commande SCREG Sud-Ouest. L'enveloppe financière dévolue à la commune par la Communauté de Communes est de 26 027 € TTC.

Cette année la commission propose de réaliser les travaux, en partie, sur les voies communales de :

Désignation des voies	Montant € arrondi ttc
Voie communale n° 142, chemin de Labatut	5 300
Voie communale n° 1, chemin de la Chapelle	10 100
Voie communale n° 206, chemin d'Eyma	5 400
Voie communale n° 111, chemin de Bernon	5 200

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de la commission et charge Madame le Maire, de signer les devis correspondants.

11/ CONVENTION ACCUEIL PERISCOLAIRE AVEC LA CCCF

La réforme des rythmes scolaires a modifié la réglementation des activités périscolaires organisées sous forme d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) déclaré auprès de la direction de la cohésion sociale.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Canton de Fronsac demande aux communes membres de signer une convention pour régulariser statutairement le fonctionnement des accueils de loisirs de Galgon et de La Lande de Fronsac le mercredi après-midi.

Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014, d'application immédiate, a redéfini les notions d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.

Ainsi, les ALSH périscolaires sont ceux qui se déroulent durant les journées avec école. L'ALSH du mercredi après-midi hors vacances scolaires devient donc du temps périscolaire.

La Communauté de Communes du Canton de Fronsac, comme la plupart des EPCI en Libournais et en Gironde, gère les ALSH le mercredi après-midi et pendant les vacances, conformément à ses statuts actuels.

Dans l'attente d'une éventuelle évolution statutaire – soit pour se mettre en conformité avec les nouveaux textes, soit pour rendre la compétence aux communes - La Communauté de Communes du Canton de Fronsac, au titre de la continuité du service public, demeure l'organisatrice des ALSH du mercredi après-midi. Afin de sécuriser l'exercice de cette responsabilité, il est proposé la conclusion d'une convention avec les communes membres pour l'y autoriser.

Vu le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 portant sur la modification des règles applicables aux Accueils de Loisirs périscolaires,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac,

La réforme des rythmes scolaires a modifié la réglementation des activités périscolaires organisées sous forme d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement déclaré auprès de la Direction de la Cohésion Sociale.

Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 d'application immédiate, a redéfini les notions d'accueil de Loisirs périscolaires et extrascolaires.

Ainsi, les ALSH périscolaires sont ceux qui se déroulent durant les journées avec école. L'ALSH du mercredi après-midi hors vacances scolaires devient donc du temps périscolaire.

La Communauté de Communes gère les ALSH le Mercredi Après-midi et pendant les vacances, conformément à ses statuts actuels ;

Dans l'attente d'une éventuelle évolution statutaire, soit pour se mettre en conformité avec les nouveaux textes, soit pour laisser la compétence aux communes, la Communauté de Communes au titre de la continuité du Service Public, demeure l'organisatrice des ALSH du Mercredi Après-Midi. Afin de sécuriser l'exercice de cette responsabilité, il est proposé la conclusion d'une convention avec les communes membres pour l'y autoriser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire, de signer ladite convention.

12/ ACHAT TERRAINS CENTRE BOURG

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission urbanisme, fait le point sur l'acquisition des terrains au centre bourg, appartenant à M. et Mme MAREC et M. COUDERT.

Le conseil avait décidé à l'unanimité, dans sa séance du 2 février 2015, de faire aux propriétaires, une offre d'achat des terrains à 17 € le m² pour environ 5000 m² à M. et Mme MAREC et environ 1000 m² à M. COUDERT.

Ces deux propriétaires ont répondu favorablement par lettres en date des 27 et 26 février 2015.

Le plan de bornage, présenté au conseil, fait suite au piquetage effectué par le géomètre M. BOYE le 17 mars en présence des propriétaires, d'une parcelle d'une superficie totale de 5 970 m².

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à l'acquisition de ces terrains pour le développement des projets du centre bourg,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés décide :

- ⇒ L'acquisition à M. COUDERT d'une parcelle de 974 m² cadastrée AI 173 au prix maximum de 17 € le m²,
- ⇒ L'acquisition à M. et Mme MAREC d'une parcelle de 4 996 m² répartis sur les parcelles AI 146 pour 400 m² et AI 147 pour 4 596 m² au prix maximum de 17 € le m².
- ⇒ Prend à sa charge les frais annexes à cette acquisition, à savoir les honoraires de géomètre, et les frais notariés.
- ⇒ Charge Madame le Maire de faire dresser les actes relatifs à cette opération en l'étude de Maître BARON, notaire à Galgon.
- ⇒ Autorise Madame le maire ou M. MARIEN, adjoint, en charge de l'urbanisme de signer tous documents administratifs, techniques, financiers, et juridiques induits par cette opération.

13/ TRAVAUX ECOLES

Madame le Maire, présente les devis des entreprises en ce qui concerne les travaux à faire aux écoles et proposés par la commission :

Travaux à l'école de la poste – Enduit du mur mitoyen côté cour

Entreprise DE CHECCHI Philippe (travaux de maçonnerie) d'un montant de 3154,00 € HT et 3 784,80 € TTC.

Travaux à l'école de la mairie

- Réfection du dortoir des classes maternelles et remplacement des menuiseries du dortoir et de la garderie périscolaire

Désignation des entreprises	Prix € HT	Prix € TTC
NARDOU Thierry (plafond, isolation)	4 099,52	4 919,42
BRODU Nicolas (peinture)	2 625,00	3 150,00
TECH-ELEC (électricité)	2 858,57	3 430,28
BASSAT Bruno (menuiseries)	10 512,12	12 614,54
Ets BARTHELEMY (toiture)	1 440,00	1 728,00
Total	21 535,21	25 842,24

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à solliciter la subvention au Conseil Général pour les travaux à l'école.

12

14/ AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Dans la comptabilité M14, les subventions de terrains versées aux organismes publics sont obligatoirement amortissables lorsque le bénéficiaire est un organisme public. La commune a vendu à la Communauté de communes, pour l'Euro symbolique, le terrain des tennis couverts. Nous devons donc amortir le montant de l'achat initial de ces terrains.

Il est proposé au conseil de choisir une période d'amortissement de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'amortir les subventions de terrain versées à des organismes publics sur une durée de 5 ans.

15/ AUTORISATION DE LANCEMENT CONSULTATION CITY STADE

Monsieur GALIN, en charge de la commission des sports, rend compte des travaux de la dernière commission en date du 17 mars au cours de laquelle a été élaboré le cahier des charges définitif du City Stade.

Une demande de subvention auprès du Ministère de la jeunesse et des sports est en cours d'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer, sur le site du BOAMP, la publicité auprès des entreprises pour la réalisation de ce City Stade et à solliciter, si cela est possible, une subvention auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

INFORMATION

Monsieur Raynaud en charge des bâtiments informe le conseil que les abat-sons du clocher de l'église sont détériorés et s'avèrent dangereux.

Une société a été mandatée pour un devis de 1190,40€ pour venir les retirer.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 11h15



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} juin 2015

L'an deux mille quinze, le premier juin à 18h 30 les membres du conseil municipal de la commune, légalement convoqués, en date du 26 mai 2015 se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MEDES Jeanine, RAYNAUD Jacques, MARIEN Jacques, LECLEROT Christine, BARBE Patrick, BRUN Thierry, DEVAUTOUR Jean-Claude, ESCUREDO Nathalie, GALIN Cédric, GAUDY Sandrine, HEUGAS Marie-Françoise, JUAN Laëtitia, LESTRADE Marie-Christine, PEPICQ Lidia, VALEIX Guillaume.

ABSENTE EN DEBUT DE SEANCE AYANT DONNE POUVOIR : Sandrine GAUDY à MEDES Jeanine.

Secrétaire de séance : M. Jacques MARIEN est désigné à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour : 1. Festives 2015 – 2. Régie de recettes - 3. Equipement multisports-City-stade – 3. Ecole mairie – travaux dortoir maternelles et garderie périscolaire – 4. Réfection des toitures de l'école mairie et de la salle activités périscolaires – 5. FDAEC 2015 – 6. Ecole numérique – 7. Travaux câblage électrique salles de classe – 8. Désignation maîtrise d'œuvre projet aménagement centre bourg – 9. Achat logiciel gestion cimetière – 10. NAP 2015-2016 – 11. Achat auto laveuse – 12. Convention d'utilisation du local associatif – 13. Demande de subvention DETR pour travaux écoles - 14. Commission urbanisme spécifique aménagement centre bourg

1—FESTIVES 2015

Madame LECLEROT, adjointe en charge de la commission manifestations festives et associatives, présente le résultat de l'enquête au sujet du choix des animations pour la manifestation des festives prévue le samedi 18 juillet 2015.

Treize membres du conseil se sont exprimés, 10 en faveur du Feux d'artifice, 2 en faveur d'un concert et 1 sans opinion.

Le choix pour cette année se porte sur l'organisation d'un feu d'artifice. Il est proposé de retenir la société Jacques COUTURIER Organisation pour un montant de 7 000 €.

D'autre part, le devis de la Sarl Au Bois de l'Or s'élève à la somme de 1 500 € HT et 1 800 € TTC, pour l'éclairage, le groupe électrogène et la bande son.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions (MC. LESTRADE et JC. DEVAUTOUR) donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le contrat de tir de JCO et de la Sarl Au Bois de l'Or.

2—REGIE DE RECETTES

L'avis de M. AUMETTRE, trésorier de Libourne, a été sollicité sur la régie qu'il conviendrait d'ouvrir pour encaisser les consommations de boissons, ventes de tickets et autres produits, dans le cadre des manifestations organisées par la mairie : festives, rediffusion des matchs, spectacles, concerts, théâtre, voyages organisés).

M. AUMETTRE a précisé qu'il était préférable d'éviter de multiplier les régies. La régie actuelle cantine garderie peut tout à fait voir ses compétences étendues à la perception d'autres produits dans la mesure où il n'y a pas nécessité d'une implantation géographique différente.

Afin de compléter l'acte constitutif de la régie de recettes, il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs maximums des produits pouvant être encaissés par le régisseur communal lors des diverses organisations festives de la mairie :

Désignation produit	Prix de vente maxi € ttc	Désignation produit	Prix de vente maxi € ttc
Boissons en boîte	2.00	Café	2,00
Bière pression	2.50	Crémant de Bordeaux	10.00
Sandwich	4.50	Confiserie	8.00
Pâtisserie	5,50	Jeux	4.00
Voyages organisés			

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe les tarifs ci-dessus et charge Madame le Maire de rédiger l'acte constitutif à annexer à la régie de recettes.

Madame Sandrine GAUDY rejoint le conseil à 18h 41.

3—EQUIPEMENT MULTISPORTS - CITY-STADE

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP du 30 mars au 7 mai 2015, relatif à l'aménagement d'un parc multi-activités, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 11 mai à 10 heures pour procéder à l'ouverture des offres.

L'appel d'offre sous forme de procédure adaptée, comportait un seul lot (plateforme et city-stade). Au total 7 entreprises ont répondu. La consultation a été faite sur la base du cahier des charges élaboré par la commission des sports le 17 mars 2015.

N°	Entreprises	Prix € HT	Prix € TTC
N° 1	KASO	61 437.50	73 725.00
N° 2	AGORESPACE	67 364.00	80 836.80
N° 3	SARL SONESDI	67 836.00	81 403.20
N° 4	STE HUSSON INTERNATIONAL	68 204.52	81 845.42
N° 5	SARL S.P.T.M	66 178.50	79 414.20
N° 6	KOMPAN SAS	62 467.00	74 960.40
N° 7	SAE TENNIS D'AQUITAINE	56 727.00	68 072.40

Après examen détaillé des offres par la commission d'appel d'offre, suite à une première sélection de la commission des sports, il est proposé au conseil de faire un choix final entre 3 sociétés : KASO, AGORESPACE, TENNIS D'AQUITAINE. Cédric GALIN et Jacques MARIEN ont présenté les avantages et inconvénients de porter son choix sur ces sociétés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté de la façon suivante :

- 0 voix pour KASO
- 9 voix pour AGORESPACE (J. MEDES, J. RAYNAUD, JC. DEVAUTOUR, P. BARBE, J. MARIEN, C. LECLEROT, S. GAUDY, L. PEPICQ, L. JUAN)
- 5 voix pour TENNIS D'AQUITAINE (MF. HEUGAS, MC. LESTRADE, T. BRUN, C. GALIN, G. VALEIX)
- 1 abstention (N. ESCUREDO)

Le conseil retient donc l'offre de l'entreprise AGORESPACE et charge Madame le Maire de signer tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques de ce marché de travaux.

4—CREATION ACCES ET PARKING DU CITY STADE

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la voirie, présente les travaux à faire au 365, route du Basque pour accéder au nouveau parc multisports :

- ✓ Fourniture et pose de tuyaux en béton armé diamètre 500 sur 6,9 m
- ✓ Fourniture et pose de 2 têtes de pont
- ✓ Terrassement, pose de calcaire et bicouche sur environ 200 m² pour l'aire de stationnement

Le devis de la société BOUCHER pour l'ensemble de ces travaux est de 6 716.55 € HT et 8 059.86 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur cette proposition et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

5—ECOLE MAIRIE - TRAVAUX DORTOIR MATERNELLES ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge des bâtiments, présente au conseil les devis des entreprises consultées pour les travaux de mise aux normes et de qualité de vie du dortoir des classes maternelles et garderie périscolaire :

	Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
Plâtrerie (plafond, isolation murs)	NARDOU Thierry	4 099.52	4 919.42
Electricité	Sarl TECH ELEC	2 858.57	3 430.28
Fermetures (portes fenêtres)	BASSAT Bruno	10 512.12	12 614.54
Peinture	BRODU Nicolas	2 625.00	3 150.00
total		20 095.21	24 114.24

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur cette proposition et autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

6—REFECTION DES TOITURES DE L'ECOLE MAIRIE ET DE LA SALLE ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge des bâtiments, présente au conseil la proposition de la commission bâtiments du 20 mai 2015 pour faire les travaux de rénovation et de dé-moussage des toitures des classes de la mairie et de la salle activités périscolaires (polyvalente). Deux entreprises ont été sollicitées CABOY et BARTHELEMY. La commission propose de retenir la société BARTHELEMY.

	Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
Toiture école maternelle et dortoir (430 m ²)	BARTHELEMY	3 203.00	3 843.60
Toiture salle activités périscolaires (194 m ²)	BARTHELEMY	2 189.40	2 627.28
total		5 392.40	6 470.88

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur ces travaux et autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

7—FDAEC 2015

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution, du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

La réunion cantonale, du 24 avril 2015 présidée par Monsieur GALAND, Conseiller Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 7 987,50 €.

Les entreprises CABOY et BARTHELEMY ont chiffré les travaux pour refaire les toitures de l'école-mairie. La commission bâtiments du 20 mai 2015 propose de retenir l'entreprise BARTHELEMY qui est nettement moins chère.

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : **DECIDE** de réaliser en 2015 les travaux suivants :

Entreprise BARTHELEMY	Montant € HT	Montant € TTC
Toiture basse école-mairie (62 m ²)	5 946.00	7 135.20
Toiture haute école-mairie (243 m ²)	22 058.20	26 469.84
Démolition de 3 cheminées	510.00	612.00
total	28 514.20	34 217.04

De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 7 987.50 € au titre des investissements et d'assurer le financement de la façon suivante :

- Autofinancement 26 229.54 € TTC

Et **CHARGE** Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

8—ECOLE NUMERIQUE - Equipement informatique

Monsieur MARIEN, adjoint, propose au conseil d'équiper les 4 classes élémentaires d'un pack numérique comportant :

- ⇒ Tableau blanc interactif - VPI (vidéoprojecteur ultra courte focale) avec haut-parleurs - visualiseur numérique couleur 5 Méga pixels - PC portable 15"
- ⇒ Garantie 3 ans pour les VPI (pièces, MO, lampes de rechanges, prêt matériel)

Deux sociétés ont répondu à la demande :

- ✓ SI33 pour la somme de 9 476 € HT et 11 371,20 € TTC (sans la garantie)
- ✓ PSI pour la somme de 9 417,12 € HT et 11 300,54 TTC (avec garantie 3 ans de 396 € HT comprise).

Après analyse des deux offres et en accord avec la Direction de l'école il est proposé au conseil de retenir la solution PSI. L'installation devrait être opérationnelle pour la prochaine rentrée scolaire.

Une aide a été sollicitée auprès du Conseil Général. La subvention maximum était de 40 % d'un montant plafonné à 7 600 €, soit 3 040 €. L'octroi de la subvention maximum de 3 040 € nous a été notifié par lettre en date du 13 février 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet achat et charge Madame le Maire, de signer le devis de PSI d'un montant de 9 417,12 € HT et 11 300,54 € TTC, garantie de 3 ans comprise.

9—TRAVAUX DE CABLAGE ELECTRIQUE DES CLASSES

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge des bâtiments, présente au conseil les devis des travaux électriques et informatiques nécessaires pour installer Internet et les tableaux numériques dans les classes :

Entreprise TECH ELEC	Montant € HT	Montant € TTC
Classes école Poste (CM1 et CM2)	600.67	720.80
Classe restaurant scolaire (CE1/CE2)	365.58	438.70
Classes école mairie (maternelles et CP/CE1)	1 849.33	2 219.20
total	2 815.58	3 378.70

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur ces travaux et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

10—DESIGNATION MAITRISE D'ŒUVRE - PROJET AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Madame le Maire informe le conseil municipal, de la consultation faite en date du 7 mai 2015 auprès de cinq architectes en ce qui concerne la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des nouveaux terrains du centre bourg en cours d'acquisition (voirie, parkings, construction d'un bâtiment), et présente le tableau des offres reçues :

Architectes (bâtiment)	Taux des honoraires appliqués
Vincent BUCHMANN	7 % HT
Sarl architecture 309 ARNAULT & BORIES	10 % HT
Thierry DUFON	8,9 % HT
Cédric KRZAN	Pas de réponse
Frédéric MARTIN	Pas de réponse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 3 abstentions (MC. LESTRADE, T. BRUN, G. VALEIX), retient l'offre de M. BUCHMANN architecte qui propose un taux d'honoraires de 7 % (mission complète) du coût HT des travaux.

Le conseil charge Madame le Maire, de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ce projet.

11—ACHAT LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIERE

Madame LECLEROT, présente le logiciel de gestion de cimetières GESCIME dont la commune pourrait se doter pour gérer notre cimetière, actuel et la future extension. Ce nouvel outil de communication permettrait de :

- Rechercher et localiser une sépulture ou un défunt
- Visualiser et éditer les plans du site funéraire
- Consulter les affichages municipaux
- Transmettre les renseignements concernant les concessions via le formulaire disponible en ligne
- S'informer des démarches à suivre lors d'un décès
- Présentation du cimetière, historique, photographies, actualités, informations pratiques.

La société GESCIME, nous, accompagnerait dans les procédures de reprise de concessions en état d'abandon.

Les éléments actuels, plans et concessions seront repris par la société GESCIME afin que nous démarrions avec un logiciel, alimenté et actualisé.

Le cout de ce logiciel, y compris la saisie de nos données actuelles s'élève à 2 189 € HT soit 2 626,80 € TTC selon le devis qui vous a été remis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur l'achat du logiciel GESCIME et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

12 - NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES - NAP 2015-2016

Ce projet fait suite à la demande du dernier comité de pilotage des NAP et à l'appel à projet lancé auprès des associations de Villegouge.

Monsieur MARIEN, adjoint, présente les évolutions envisagées pour les Nouvelles Activités Périscolaires à la rentrée 2015 :

- ⇒ Ajout d'ateliers de tennis pour les 4 groupes de CM (99 h/an). Ces ateliers se dérouleront dans l'un des cours couverts du club de tennis. Cette demande avait été faite par le comité de pilotage, lors de sa réunion du 5 décembre dernier.
- ⇒ Augmentation du nombre d'heures des ateliers de musique pour les CP et CE, les professeurs Aurélie Dozière (99h/an) et Thierry Souillé (99h/an) acceptant de doubler leurs heures.
- ⇒ Le reste des heures de NAP des classes élémentaires (495 h/an) sera assuré par ANFASIAD.
- ⇒ Le fonctionnement des NAP des maternelles est inchangé, sauf la durée qui sera réduite à 2h 45 par semaine
- ⇒ Le transport du mercredi vers le centre de loisir ne pourra plus être assuré par la commune. Actuellement il n'y a plus que 6 à 7 enfants concernés par rapport à la demande initiale de 22. Les moyens actuels mis en place sont bien trop importants pour si peu d'enfants (un car de 45 places, une voiture de la commune et 2 agents de la collectivité).

La commission scolaire municipale a été informée de ces évolutions le 19 avril et n'a pas demandé de modifications sur ce nouveau programme.

De plus, à la demande de la Direction de l'école, les horaires seront légèrement modifiés pour être harmonisés entre toutes les classes (8h40-11h45, 13h45-16h30 les lundis mardis jeudis vendredis et 8h40-12h05 le mercredi).

Après débat, le conseil municipal par 12 voix pour, 1 voix contre (MC. LESTRADE) et 2 abstentions (T. BRUN, G. VALEIX) donne son accord pour cette évolution des activités périscolaires à la prochaine rentrée scolaire.

13- ACHAT AUTO LAVEUSE

Monsieur RAYNAUD, adjoint, propose au conseil, à la demande du personnel d'entretien, d'acheter une auto laveuse pour la salle des fêtes et les grands espaces carrelés. Après examen de différentes solutions et une démonstration sur place, le choix retenu est :

⇒ Auto laveuse de chez LODIPRO (achat et formation) pour un montant de 1 534.20 € HT soit 1 841.04 € TTC

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cet achat et autorise madame le Maire à signer le devis correspondant.

14—CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL RESERVE AUX ASSOCIATIONS

Madame LECLEROT, adjointe en charge des Associations, informe le conseil de la demande de l'association Sport Culture et Loisir pour tous (SCLPT) de pouvoir stocker du matériel dans un local municipal.

Le local destiné aux associations est occupé par l'association théâtrale LATOUR du MOULIN pour leurs décors et costumes. Un espace a été libéré par leurs soins pour permettre à SCLPT de ranger leur matériel (sac de golfs et cibles).

Un avenant à la convention du 6 juin 2012 pour l'association LATOUR du MOULIN et une convention de mise à disposition d'une partie de ce local communal pour l'association SCLPT ont été transmises avec la convocation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention (L. JUAN) donne son accord pour la mise à disposition du local à l'association SCLPT et autorise Madame le Maire à signer l'avenant et la convention avec les deux associations.

15—DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2015 POUR TRAVAUX ECOLES

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier en ce qui concerne les travaux de mise aux normes et de qualité de vie des écoles pour lequel l'aide de l'Etat sera sollicitée au titre de la DETR 2015.

Ecole mairie	Entreprises	Montant € HT	Montant € TTC
Travaux dortoirs maternelles (plafond, isolation murs, électricité, fermetures, peinture)	NARDOU, TECH ELEC, BASSAT, BRODU	20 095.21	24 114.24
Toiture basse école mairie	BARTHELEMY	3 203.00	3 843.60
Toiture haute école mairie	BARTHELEMY	28 514.20	34 217.04
Toiture salle activités périscolaires	BARTHELEMY	2 189.40	2 627.28
Ecole numérique (VPI, visualiseur, PC, tableaux)	PSI	9 417.12	11 300.54
Câblage informatique et électrique salles de classe	TECH ELEC	2 815.58	3 378.70
Mur école de la Poste	DE CHECCHI	3 154.00	3 784.80
total		69 388.51	83 266.20

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le projet qui lui est présenté et charge Mme le Maire de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2015 d'un montant de 24 286 € correspondant à 35% du montant HT des travaux soit 69 388.51 €.

Ce programme de travaux est inscrit au budget primitif 2015. Son financement sera assuré avec l'aide de la subvention DETR, d'une subvention du Conseil Général et sur fonds propres de la commune.

16—COMMISSION URBANISME SPECIFIQUE AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de l'urbanisme, propose de créer une commission urbanisme spécifique pour définir les grandes orientations de l'aménagement du centre bourg sur les terrains en cours d'acquisition.

Cette commission sera élargie à d'autres membres du conseil et éventuellement, suivant les besoins à des interventions ponctuelles, de spécialistes professionnels extérieurs.

Pour participer à cette commission, se proposent : L.JUAN, J. RAYNAUD, MC. LESTRADE et JC. DEVAUTOUR en plus des membres déjà élus lors de la constitution de la commission urbanisme.

Le conseil approuve la composition de cette commission à l'unanimité.

INFORMATION

◆ Visite du Sous-Préfet

Monsieur le Sous-Préfet a organisé, le mardi 26 mai 2015 à la mairie de Villegouge, une réunion avec les services de l'Etat compétents dans le domaine des carrières, pour prendre une décision finale sur le dossier en cours des « carrières de Camelot ».

Le Sous-Préfet devrait donc répondre assez rapidement aux différents courriers du maire demandant à l'Etat de d'émettre un avis.

◆ Visite du Jury Régional des Villes et Villages fleuris

Madame le Maire informe le conseil que le Jury Régional des Villes et Villages fleuris, visitera notre commune le 30 juin 2015 et remercie Madame JUAN pour son travail au sein de cette commission.

◆ Dotations 2015

Les dotations de l'Etat sont constituées de la Dotation Forfaitaire (DGF) - La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) - La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

- ◆ Ces dotations ont été notifiées très tard cette année et le budget a été élaboré à partir d'une estimation. Il avait été annoncé une baisse de 6,5%, mais les petites communes rurales ont été moins pénalisées que prévu. Pour Villegouge la baisse sera de 1,4% en 2015.

Voici les chiffres définitifs :

	Réel 2014	Budget 2015	Notification 2015
Dotation globale forfaitaire (DGF)	207 843	192 539	193 878
Dotation solidarité rurale (DSR)	32 638	30 000	40 598
Dotation nationale de péréquation (DNP)	47 998	44 000	50 115
total	288 479	266 539	284 591

- ◆ Signature prochaine des actes notariés définitifs en ce qui concerne l'achat des terrains destinés à l'agrandissement du cimetière et celui l'aménagement du centre bourg.

◆ Aménagement du centre bourg

Une petite enquête a été lancée le 11 mai auprès des conseillers municipaux pour recueillir les différents points de vue sur l'aménagement des nouveaux terrains en acquisition au centre bourg. A ce jour la moitié des conseillers ont répondu et exprimé les idées suivantes :

- Parking arboré, espaces verts, boucle piétonne, zone covoiturage, bancs, aire de jeu, plan de la commune
- Autour de cet espace création :
 - d'une maison médicale (généraliste, infirmières, orthophoniste, podologue, dentiste..)
 - de commerces (regrouper commerces existants + dépannage avec dépôt de journaux, relais colis...)
 - d'un centre de service (ménage, bricolage, jardinage, garde d'enfants)
 - salle de réunion (pour la commune, les associations ou autres...)
 - espace plantation pour les scolaires

◆ Assainissement collectif

Un diagnostic du réseau des eaux usées (EU) de Villegouge a été fait en 2014 par la société ARTELIA à la demande du syndicat des eaux (SIAEPA).

Des travaux sont à faire pour améliorer le réseau et réduire les entrées d'eau de pluie :

- ◆ Remplacement du collecteur principal en PVC DN200 et des branchements des particuliers sur environ 100 mètres route des acacias en face de la Gendarmerie.
Ces travaux seront faits en 2015 sous le contrôle du SIAEPA.
- ◆ Déconnexion des gouttières et des fossés branchés sur le réseau EU. Ces travaux seront à faire par les particuliers concernés et la commune pour la partie publique.
Ces entrées parasites sont évaluées à 21% du débit des eaux usées, ce qui limite fortement la capacité maximum de fonctionnement du lagunage.

◆ Energie

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente d'énergie d'électricité et de gaz, nous avons adhéré au Groupement de Commande des Syndicats d'Energie Aquitains par l'intermédiaire du SDEEG, pour négocier le marché d'achat de gaz naturel.

Les résultats de la consultation affichent une baisse moyenne de l'ordre de 25 % par rapport aux tarifs réglementés de vente de janvier 2015. GAZ DE BORDEAUX est le fournisseur gaz retenu pour ce marché.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures





POUR LA RENTRÉE 2015 / 2016

EVOLUTIONS DES RYTHMES SCOLAIRES



Simplification des horaires :

- 8h40 à 11h45 et 13h45 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

- 8h40 à 12h05 (élémentaires) ou 12h00 (maternelles) le mercredi

L'organisation horaire des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) reste identique.

Diversification du programme des NAP des classes élémentaires : Nouveau, la moitié du temps des NAP sera consacrée au sport (tennis et escrime) pour les deux grandes classes et à l'éveil musical pour les 2 petites classes. Le reste du temps, animé par les agents communaux, sera réservé à des jeux.



Pour les classes maternelles :

La durée des NAP sera de 2 h 40 par semaine (au lieu de 3 h) le lundi, mardi, jeudi et vendredi après midi de 15h50 à 16h30. Pas de changement en ce qui concerne l'animation et l'encadrement, 2 animatrices et 2 agents de la commune.

Le transport du mercredi midi vers le centre de loisirs ne pourra plus être assuré par la commune (trop peu d'enfants inscrits et horaires du car non compatibles).

INFO de dernière minute CITY STADE



Dans sa séance du 1er juin 2015, le conseil municipal a retenu la société AGORESPACE pour la construction du City Stade. Les travaux de la plateforme et du parking ont commencé le 23 juin. La pose de la structure est prévue pendant l'été.

Dès la rentrée prochaine, les jeunes et les élèves pourront profiter de ce nouvel équipement.

BONNE VACANCES A TOUS !

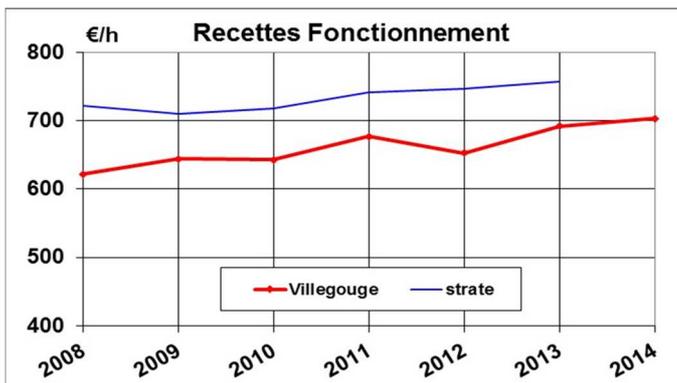
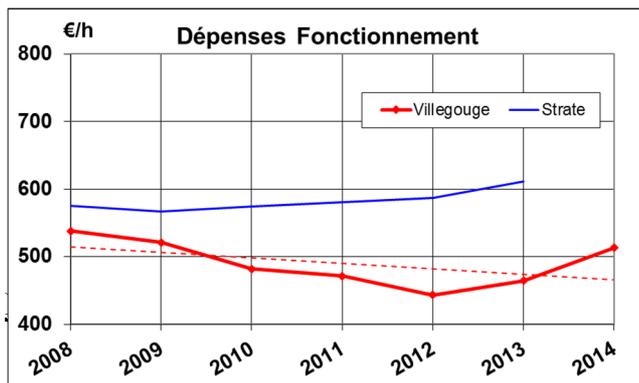
Finances 2015

La commission des finances s'est réunie le 24 février pour établir le budget 2015, afin de le présenter au vote du conseil le 21 mars.

Bilan 2014

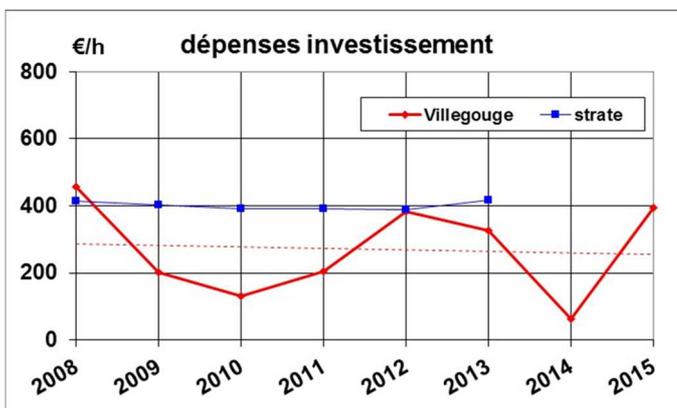
Fonctionnement :

- Augmentation des dépenses de 22 200 € en 2014 pour les nouveaux rythmes scolaires. Le coût sera de 40 500 € en année pleine à partir de 2015 .
- Les dotations de l'Etat baissent tous les ans. Heureusement, pour l'instant les communes rurales comme la nôtre sont moins pénalisées que la moyenne des communes. Cela nous fera quand même 3 900 € en moins cette année.



20

réfection mur mairie, rue des écoles	25830
travaux à l'église (sas, plancher cloches)	14446
réfection toit école de la poste	14230
éclairage public	10606
achat nouveau columbarium	7158
ligne électrique Princeteau-Le Nègre	5671
rambarde escalier mairie	5449
club house du foot	3253
divers école	2992
tondeuse et débroussailluse	2189
informatique	1667

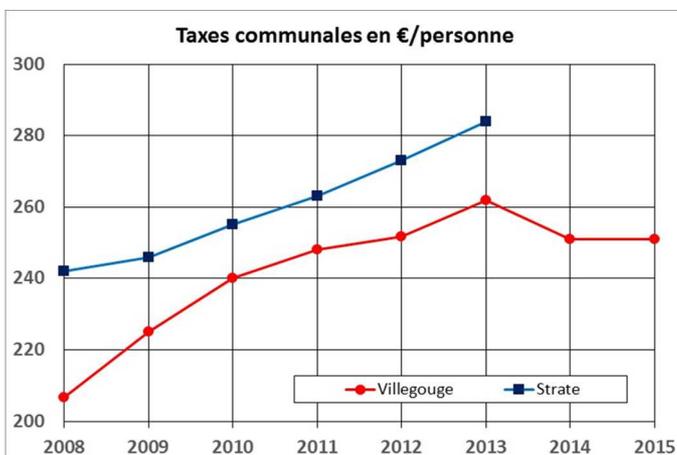


Taxes 2015 :

Pour cette année, la commission a proposé de ne pas augmenter les taxes d'habitation et foncières.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères baissera de 0,31% pour s'établir à 19,31%.

A Villegouge, le montant des taxes en Euros par habitant reste toujours très en dessous de la moyenne du département



État de la dette 2015 :

Depuis 8 ans, la commune n'a pas contracté de nouvel emprunt et **Villegouge est moins endettée que la moyenne des communes**. La dette sera de 480 € par habitant pour une moyenne française de 601 €. Le capital restant dû à fin 2015 sera de 604 503 €.

Budget primitif 2015 :

Les investissements suivants sont prévus en 2015 pour un montant de 498 100 € :

- ◇ Achat de terrains au centre bourg (pour réalisation d'un parking arboré, d'une maison médicale...)
- ◇ Création d'un City stade à proximité du complexe sportif des tennis
- ◇ Réfection des toitures (mairie, école maternelle, salle polyvalente)
- ◇ Agrandissement du cimetière (achat du terrain, aplanissement, mur d'enceinte)
- ◇ Réfection et isolation complète du dortoir des maternelles
- ◇ Tableaux numériques pour les 4 classes élémentaires
- ◇ Nouveau site Internet
- ◇ Isolation des toits des bâtiments communaux pour faire des économies d'énergie
- ◇ Équipements (aspirateur de déchets voirie, machine à nettoyer les sols)

Des subventions du Conseil Général et de l'État ont été demandées pour le City stade, les toitures, et les travaux à l'école.

DEPENSES fonctionnement	Réalisé en 2014	Budget 2015	RECETTES fonctionnement	Réalisé en 2014	Budget 2015
Charges à caractère général -Travaux d'entretien, électricité, eau, gaz, restaurant scolaire, fêtes, télécom, assurances,	210 638	265 000	Atténuation des charges de personnel La Poste, arrêts maladie	12 105	12 000
Charges de personnel salaires et cotisations sociales	311 474	337 200	Produits des services Restaurant scolaire, garderie, cimetière	53 315	48 500
Autres charges de gestion courante Syndicats intercommunaux, associations, indemnités élus, service d'incendie, etc.	80 278	98 400	Impôts et taxes	413 137	403 139
Charges financières - Intérêt des emprunts	29 712	26 700	Dotations et participations versées par l'État	352 319	333 650
- charges exceptionnelles	156		Autres produits de gestion courante Revenus des immeubles, location de salles	47 107	45 360
Dépenses imprévues		54 000	Produits financiers et exceptionnels	7 536	500
Atténuation de produits	13 472	16 000			
Virement à la section d'investissement		507 714			
Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 096	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
TOTAL des dépenses	645 730	1 310 110	TOTAL des recettes	885 518	843 149
Réserve sur charges à caractère général		35 395	Solde 2014 reporté		502 356
TOTAL des dépenses cumulées	645 730	1 345 505	TOTAL des recettes cumulées		1 345 505

DEPENSES investissements	Réalisé en 2014	Budget 2015	RECETTES investissements	Réalisé en 2014	Budget 2015
Immobilisations incorporelles	0	70 000	Subventions d'investissement	29 828	5 040
Subventions d'équipement versées	16 277	4 800	Recettes financières FCTVA (remboursement TVA sur travaux 2012)	54 969	63 950
Immobilisations corporelles	68 858	395 500	TLA (Taxe Locale d'Aménagement)	36 367	10 000
Immobilisations en cours	9 395	0	Virement de la section de fonctionnement		507 714
Remboursement des emprunts	77 508	78 500	Excédents de fonct. Capitalisés	215 201	45 723
Dépenses imprévues		43 000	Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 096
Opérations d'ordre de transfert entre sections			Opérations patrimoniales		70 887
Opérations patrimoniales		70 887	TOTAL des recettes	336 365	708 410
TOTAL des dépenses	172 038	662 687			
Reste à réaliser de 2014		27 800	Reste à réaliser de 2014		0
Solde reporté de 2014		17 923	Solde reporté de 2014		0
TOTAL des dépenses cumulées		708 410	TOTAL des recettes cumulées		708 410

Information & communication

VILLEGOUGE CONNECTEE : LA FIBRE EN IMAGES



11/06/2014
Début des travaux



25/09/2014
Pose de la boîte



23/01/2015
Raccordement et transfert



28/01/2015 - UN JOUR ET UNE NUIT... C'EST PARTI !

Villegouge est désormais raccordée à la fibre optique.
Votre fournisseur d'accès est en capacité de vous proposer une connexion internet très haut débit si vous êtes raccordé via le centre bourg de Villegouge.
Bonne navigation à tous ...

Cadre de vie & fleurissement

En 2012, notre commune a reçu la première fleur du label « Villes et Villages Fleuris ». Les élus de la Commission, avec l'aide précieuse de bénévoles, poursuivent cette démarche de valorisation paysagère mise en place par la municipalité depuis de nombreuses années. Le 30 juin prochain, le Jury Régional visitera notre commune pour apprécier les critères d'évolution par rapport à la 1ère fleur de notre démarche de valorisation pour obtenir la deuxième fleur.

Nous remercions toutes les personnes qui contribuent et participent à l'embellissement de notre village. Un chaleureux merci à tous nos bénévoles, à Philippe agent communal et aux Gendarmes de notre brigade.



Changement des boiseries au Monument aux Morts



Aménagement en cours, route du Basque



Aménagement réalisé, route du Petit Bois



Palissade du parking de la salle polyvalente

Manifestations festives

REPAS DES AÎNES

Comme à l'accoutumée, le dernier dimanche de février, le 22 précisément, s'est déroulé le repas de nos Aînés.

Malgré la forte épidémie de grippe qui a sévit cet hiver, plus de 70 convives étaient présents dans la salle des fêtes pour partager un moment de convivialité.

Le Duo Y'a de la Voix, père et fils dans la vie, ont animé avec joie et bonne humeur cette journée qui s'est clôturée par une invitation à la danse de tous les participants.



CEREMONIE DU 8 MAI



Le 8 mai s'est déroulé au Monument aux Morts la cérémonie commémorative du 70^{ième} anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale.

A cette occasion, dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, les animatrices d'Anfasiad étaient présentes pour diriger les enfants qui ont entonné la Marseillaise, répondu à l'appel aux morts et interprété l'Hymne Européen appris pour cette commémoration.

Un verre de l'amitié offert par la municipalité a clos ce moment de rassemblement des Villegougeoises et Villegougeois.



COUPE DU MONDE DE RUGBY LONDRES 2015

Devant le succès de la diffusion des matchs de foot l'année dernière durant la coupe du monde de football 2014, nous vous proposons la diffusion sur grand écran à la salle des fêtes des matchs de rugby de l'Equipe de France (sous réserve de l'obtention des droits de diffusion auprès de TF1).

Nous suivrons l'épopée de nos bleus tout au long des phases qualificatives Et puis après ... en fonction des résultats... jusqu'en Finale.

POULE D



FRANCE - ITALIE

Samedi 19 septembre à 20 h

FRANCE - ROUMANIE

Mardi 23 septembre à 20 h



FRANCE - CANADA

Jeudi 1^{er} octobre à 20 h



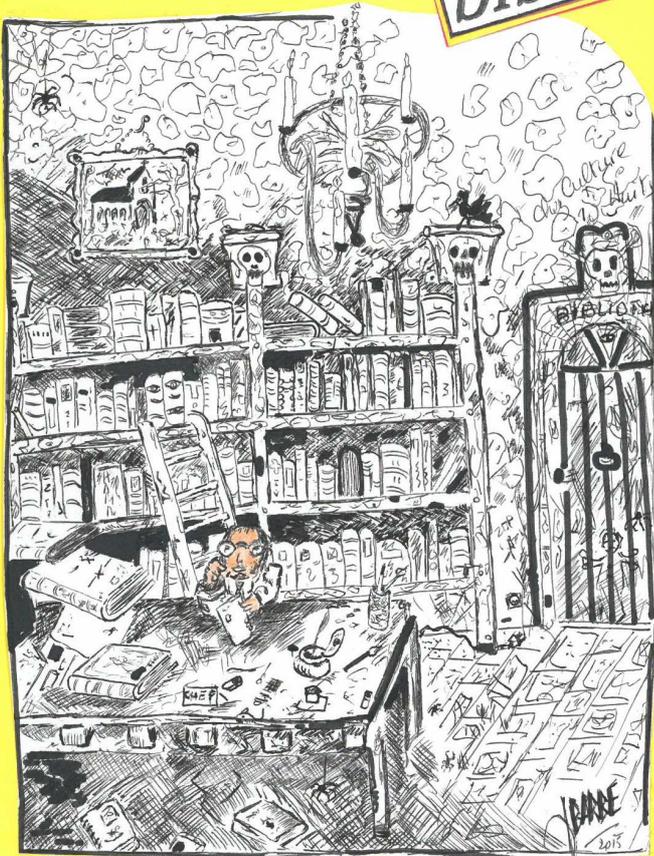
FRANCE - IRLANDE

Dimanche 11 octobre à 16 h 45



n°17

Le p'tit biblio*



Culture



En raison des Vacances d'été,
la bibliothèque sera fermée
du 06 juillet au 1^{er} septembre 2015.

Bonnes vacances à tous !

26

Au moyen âge ce sont essentiellement les monastères qui entretiennent et enrichissent les bibliothèques. Dès le 12^{ème} siècle les universités prennent le relais et complètent l'action des monastères. Saint Louis introduit la lecture et les livres à l'école. Beaucoup s'instruisent de documents divers et la lecture devient courante à l'école et dans les chaumières. François 1^{er} institue le dépôt légal, obligation pour les imprimeurs et libraires de déposer un exemplaire de chaque édition dans les bibliothèques. Au 18^{ème} siècle les grandes bibliothèques connaissent une réputation prestigieuse et deviennent un lieu de visite de tous. A partir de 1970 le développement des bibliothèques publiques s'amplifie : Ingénieurs, Architectes, Médecins, Philosophes, et autres Qtd de gens s'y instruisent. Aujourd'hui nous avons la Télé !

L'équipe du « Ptit'Biblio » vous souhaite de bonnes Vacances

Ca va finir par se savoir !

Biblio VILLEGOUGE c'est :

- Environ 1200 livres en rayon
- 120 à 150 documents nouveaux/ trimestre
- Ouvert 3 jours / semaine
- Bourse d'échange de livres
- Concours de dessin
- Tapis d'éveil des petits
- Animation peinture enfants
- Comité de lecture adulte
- Crèche / Adultes / Ecoliers
- Romans à l'eau de rose
- Romans Policier
- Romans d'Aventure
- Documents technique
- Documents Historique
- B.D. & Lecture 1^{er} Age
- Etc...



Actualité sportive

C'est actuellement le temps des Coupes de Guyenne, compétitions régionales où 11 équipes du club (dont 4 féminines) sont engagées, d'où un parking souvent très encombré le dimanche. Tous les Villegougeois sont cordialement invités, s'ils le désirent, à assister à ces matchs souvent de haut niveau. Par ailleurs le tournoi interne du club se poursuit, tournoi dans lequel sont engagés près de 80 compétiteurs.

Retour sur l'inauguration des salles et du club house

Le 7 mars a eu lieu l'inauguration officielle des salles et du club house par Michel Frouin, Président de la CDC, en présence de Philippe Madrelle, Président du Conseil Général, de Florent Boudié, député, de Jeanine Mèdes, Maire de Villegouge, et de nombreuses personnalités, comme Martine Gérard, Présidente de la Ligue de Guyenne de Tennis et vice-présidente de la FFT.

Cette inauguration est un moment important pour la vie du club qui dispose dorénavant d'un outil indispensable pour la poursuite de son développement.

Quelques dates:

Samedi 30 mai : « La fête du tennis » . Cette opération, initiée par la FFT au moment de Roland Garros, a permis à tous de venir découvrir notre club et s'essayer à la pratique du tennis dans une ambiance conviviale. Cette journée s'est terminée par un tirage au sort avec de nombreux lots (week-end pour 2 personnes à Roland Garros, rencontres de Fed Cup et de Coupe Davis, Billets pour Roland Garros).

Samedi 6 juin : fête de l'école de Tennis

Samedi 13 juin : Tournoi Régional de Tennis Adapté

13-27 juin : Tournoi Jeunes

27 juin-11 juillet : Tournoi Séniors

Opération Pass'Tennis

Comme chaque année, tous ceux qui désirent découvrir le tennis peuvent bénéficier d'une inscription à prix réduit (60 €) qui leur permettra de bénéficier d'une adhésion d'été et d'une dizaine d'heures de cours collectifs.

Inscriptions courant mai au club ou au 06 84 02 22 50.

Contacts :

Benoît Tauziède : 06 84 02 22 50

Jean-Pierre Seguin : 06 80 53 26 07

Téléphone club : 05 57 84 82 03

@ tennisintercommunalfronsadais@orange.fr





Sport Culture et Loisir pour Tous

Cette association créée à Villegouge il y a 8 mois, a pour vocation de proposer des activités sportives, culturelles et du loisir pour tous sur le territoire du Canton de Fronsac.

A ce jour, elle est intervenue à raison de deux animations par mois sur plusieurs communes, lors de fêtes locales, de salon des vins et produits régionaux et d'opérations diverses...

Les animations proposées :

- Sport : tir à l'arc, badminton, initiation au golf, tir à la carabine « Laser ». (âge minimum requis 9 ans)

- Loisir, c'est la création qui à ce jour est la dominante (couture et broderie) 5 à 6 personnes en assurent le fonctionnement. Divers projets sont en cours d'élaboration.

Pour ce qui est de la cellule Culture, des opérations seront proposées à partir de Septembre prochain.

La vie de l'Association repose exclusivement sur le bénévolat actif d'environ 15 personnes.

Sur le plan matériel et logistique, nous remercions la Mairie de Villegouge qui a mis à notre disposition un petit espace afin d'entreposer une partie de nos outils pédagogiques.

Notre association souhaite se développer en proposant encore plus de disciplines.

Pour cela, nous lançons un appel afin de renforcer l'effectif de SCLT.

C'est avec le plus grand plaisir que nous ouvrons les portes à toutes celles et ceux qui seraient motivés par une implication bénévole au sein de SCLT.

Age souhaité : 16 ANS minimum.

Contact : sclt@free.fr

Tel : Pierre DARRIERE, Président SCLT : 06.07.79.24.41





Une élève de piano en finale à Paris !

Le 14 mars au Conservatoire de Bordeaux, quatre élèves de l'école de musique de Galgon, encouragés par leur professeur de piano Tatiana Lionard, ont participé au Concours Musical de France. Ils ont vu leurs efforts récompensés.

Ont obtenu un 2ème prix :

Julianne Souillard (Préparatoire 1)

Lucas Chausson (Virtuosité 2)

un 1^{er} prix : Clara Buades (Moyen 1)

et enfin un 1^{er} prix finaliste :

Marie Dorneau (Préparatoire 1) .

Ce classement a permis à Marie de participer à la finale du concours à Paris le 16 mai, avec Clémence Verchère Tach de St Denis de Pile, élève de Tatiana Lionard.

Lors de cette finale, elles ont obtenu respectivement un 3ème prix et un 1er prix.

Face au succès du stage «Escapade en Musique» organisé l'an dernier, l'école a de nouveau proposé 3 jours d'activités musicales pour les enfants pendant les vacances de

printemps. Nul besoin d'être inscrit à l'école de musique ni d'être instrumentiste pour participer. Sous la houlette d'Aurélié Dozières, professeur de l'école, les enfants ont chanté, joué des percussions, se sont essayés à la musique d'ensemble et pour finir, sont rentrés chez eux avec un instrument qu'ils avaient eux-mêmes confectionné.

Le dimanche 14 juin a eu lieu l'audition de fin d'année à la Maison de Pays du Fronsadais, où les élèves individuellement ou en groupes, ont montré le travail accompli toute l'année avec leurs professeurs.

Enfin, l'école de musique a ouvert ses portes les lundi 22 et jeudi 25 juin.

Pour tout renseignement, le site internet de l'école : <http://ecole-musique-galgon.fr/>



**« LES CANAILLES »
A.P.E.E.P DE VILLEGOUGE**

L'association de parents d'élèves de l'école de Villegouge « Les Canailles » remercie celles et ceux qui ont permis que notre Carnaval suivi du traditionnel Loto des enfants soit un moment de convivialité apprécié des petits et des plus grands.



La fin de l'année scolaire approche. La kermesse, un des moments forts de l'année, s'est déroulée le vendredi 26 juin. Nous remercions les parents qui se sont portés volontaires pour leur aide précieuse à l'organisation (repas, jeux, buvette...).

Cette année, nous avons également décidé de donner la possibilité aux plus grands de notre école (CM1 et CM2), ainsi que les CM2 de l'année précédente, de participer à une « boum des CM » pour marquer le passage vers le collège.

Vous pouvez nous joindre pour toute demande d'information.

Les parents désirant participer de quelque manière que ce soit à nos activités sont les bienvenus.

Régis Poilvé, président de l'association.
0682437505

apelescanailles@gmail.com





Tournoi de Football Enfants du FC Villegouge saison 2014/2015

Du 05 au 06 Juin 2015, a eu lieu au stade de football de Villegouge, le tournoi annuel des enfants.

Ce rassemblement a pour vocation de clôturer la saison qui s'achève, d'une manière conviviale et festive.

Commencé le 05 Juin à 18h00 par des rencontres pour les enfants de la catégorie U6 / U7 et U8 / U9, le tournoi s'est achevé le lendemain par des matchs opposant les jeunes de la catégorie U10 / U11 et U12 / U13.

Au total, près de 660 enfants ont foulé la pelouse du Stade Municipal de Villegouge ce week-end là. Soit respectivement 280 enfants U6/U7 à U8 / U9, et 384 participants de la catégorie U10 / U11 à U12 / U13 .

On pourra noter les belles performances de l'équipe des U11 qui termine 2^{ème} et 3^{ème} juste derrière le F.C. BASSIN D'ARCACHON et en catégorie U13 on pourra noter la victoire du club voisin le F.C. GALGON.

L'ensemble du bureau tient à remercier par le biais de cet article, les éducateurs, bénévoles, parents, sponsors et la municipalité qui ont pu rendre l'évènement possible.

Nos pensées vont tout particulièrement vers Mr Gilles Machin, victime d'un accident de la route, et actuellement hospitalisé.



AD'ASTRA

Depuis septembre 2014, l'association Ad'Astra vous propose des cours de Zumba tous les mardis de 20h15 à 21h15 à la salle des fêtes de Villegouge.

Venez nous rejoindre, où Carole Villena, professeur instructeur Zumba Fitness, nous fait transpirer et rigoler dans une ambiance conviviale.

Nous vous proposons la carte annuelle à 140€ ou bien la carte de 10 séances à 50 €.

Afin de venir nous découvrir, nous vous proposerons, et ce pour tout l'été, le cours de zumba à seulement 2€ !

Même jour, même heure.

Chaque cours de Zumba est conçu pour que nous nous défoulions tous ensemble.

La zumba est une danse originaire de Colombie qui mélange la sensualité de plusieurs danses latines telles que la salsa, le merengue, le reggaeton avec des mouvements de fitness.

Un entraînement complet, alliant tous les éléments de la remise en forme : cardio et réparation musculaire, équilibre et flexibilité, un regain d'énergie et un bien-être absolu après chaque session.

En espérant vous rencontrer prochainement,
Zumba Villegouge



Pour plus de renseignements contactez :
Claire au 06.03.26.57.24 ou
Aurélien au 06.76.25.14.98



Notre association est constituée de bénévoles. Nous organisons aussi bien des lâchers de faisans et de perdreaux de tir que des lotos, des semences de maïs ou même de piègeages de renards.

L'assemblée générale a eu lieu le 12 juin 2015 à 20 h à la salle polyvalente.
Nos prochains lotos sont les vendredis 2 octobre et 4 décembre 2015.

Le président,
François JOUBERTEIX
Tel : 06 18 53 24 36

Nous vous rappelons que la divagation des chiens est Interdite. (Arrêté municipal du 27 mars 2009)
Nous comptons sur votre compréhension.



ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN

Après avoir donné leur première de "Délit de fuites" à VILLEGOUGE le 13 Décembre 2014 la troupe de théâtre a poursuivi début 2015 sa tournée. Ce fut St Germain et Mons (24), St André et Appelles, Lugon, Peujard et Vérac. Un public nombreux et chaleureux est venu applaudir cette comédie. Les dernières représentations ont eu lieu à VAYRES le 22 mai 2015 et dans la nouvelle salle des fêtes de GALGON le 30 mai 2015.



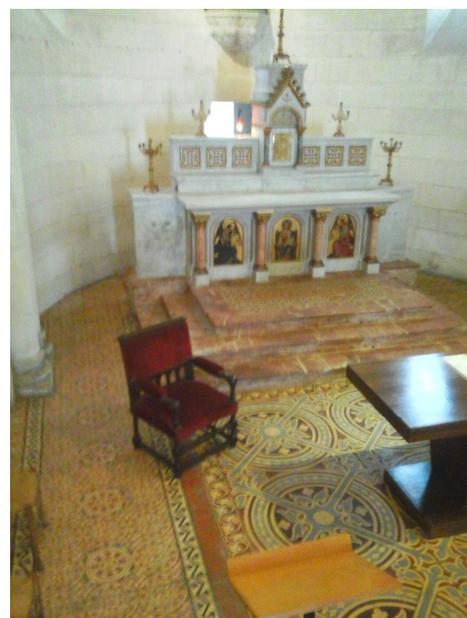
Pour tout renseignement, contactez le président du Club de théâtre, Gérard ARQUEY.

... Et pendant ce temps, les plus jeunes ont préparé leur spectacle qui a lieu le samedi 27 juin 2015 à la salle des fêtes de VILLEGOUGE. Ces jeunes sont encadrés par Amandine BONVIN, Josian DEJEAN et Muriel MARIEN .



EGLISE SAINT PIERRE

Nous tenons à remercier les bénévoles et plus particulièrement Madame Lydia PEPICQ et Monsieur Olivier VAILLE pour le nettoyage, la restauration des statues et objets religieux et la remise en beauté de notre église.



Résultats des Élections départementales LIBOURNAIS-FRONSADAIS

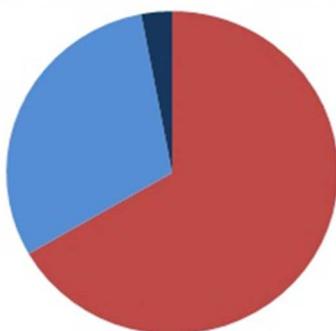
PREMIER TOUR : Taux de participation au premier tour : 50.24 %

CANDIDATS	REPLACANTS	PARTIS	VOIX OBTENUES	% DE VOIX OBTENUES	VILLEGOUGE
Gonzague MALHERBE	Guy SUGNY	Front National	5 254	29.86%	125
Anne-Christine ROYAL	Julie RECHAGNEUX				
Jean GALAND	Laurent DE LAUNAY	Parti Socialiste	5 104	29.00%	104
Isabelle HARDY	Marie-France REGIS				
Rodolphe GUYOT	Charles POUVREAU	Union de la Droite	5 034	28.61%	158
Anne-Marie ROUX	Jeanine MEDES				
Martine FRÉTIER	Marie-Anne DOMENS	Europe-Ecologie-Les Verts	1 173	6.67%	25
Angel MARTINEZ	Antoine HUERTA				
Patrick AUBISSE	Alain MATHIEU	Front de Gauche	1 032	5.86%	14
Maryse MONTANGON	Marie-Christine DEDIEU				

DEUXIEME TOUR : Taux de participation : 53.80%

CANDIDATS	REPLACANTS	PARTIS	VOIX OBTENUES	% DE VOIX OBTENUES	VILLEGOUGE
Jean GALAND	Laurent DE LAUNAY	Parti Socialiste	7 407	39.28%	153
Isabelle HARDY	Marie-France REGIS				
Rodolphe GUYOT	Charles POUVREAU	Union de la Droite	5 958	31.59%	205
Anne-Marie ROUX	Jeanine MEDES				
Gonzague MALHERBE	Guy SUGNY	Front National	5 494	29.13%	142
Anne-Christine ROYAL	Julie RECHAGNEUX				

Résultats des élections départementales



- Union de la Gauche
- Union de la Droite
- Front National



Le 2 avril 2015, l'assemblée départementale a élu son Président, Jean Luc Gleyze (Conseiller départemental du canton Sud Gironde). Il succède à Philippe Madrelle qui fut Président du Conseil général de 1976 à 2015.

S'INFORMER SUR LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté.

C'est un moustique de petite taille (plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure. <http://www.signalement-moustique.fr/sinformer>

Voici une série de photos du moustique tigre afin de vous aider à l'identifier.

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, tout moustique n'est pas un moustique tigre.



AUJOURD'HUI, ...

Il n'y a pas d'épidémie de Chikungunya ni de dengue en France Métropolitaine.

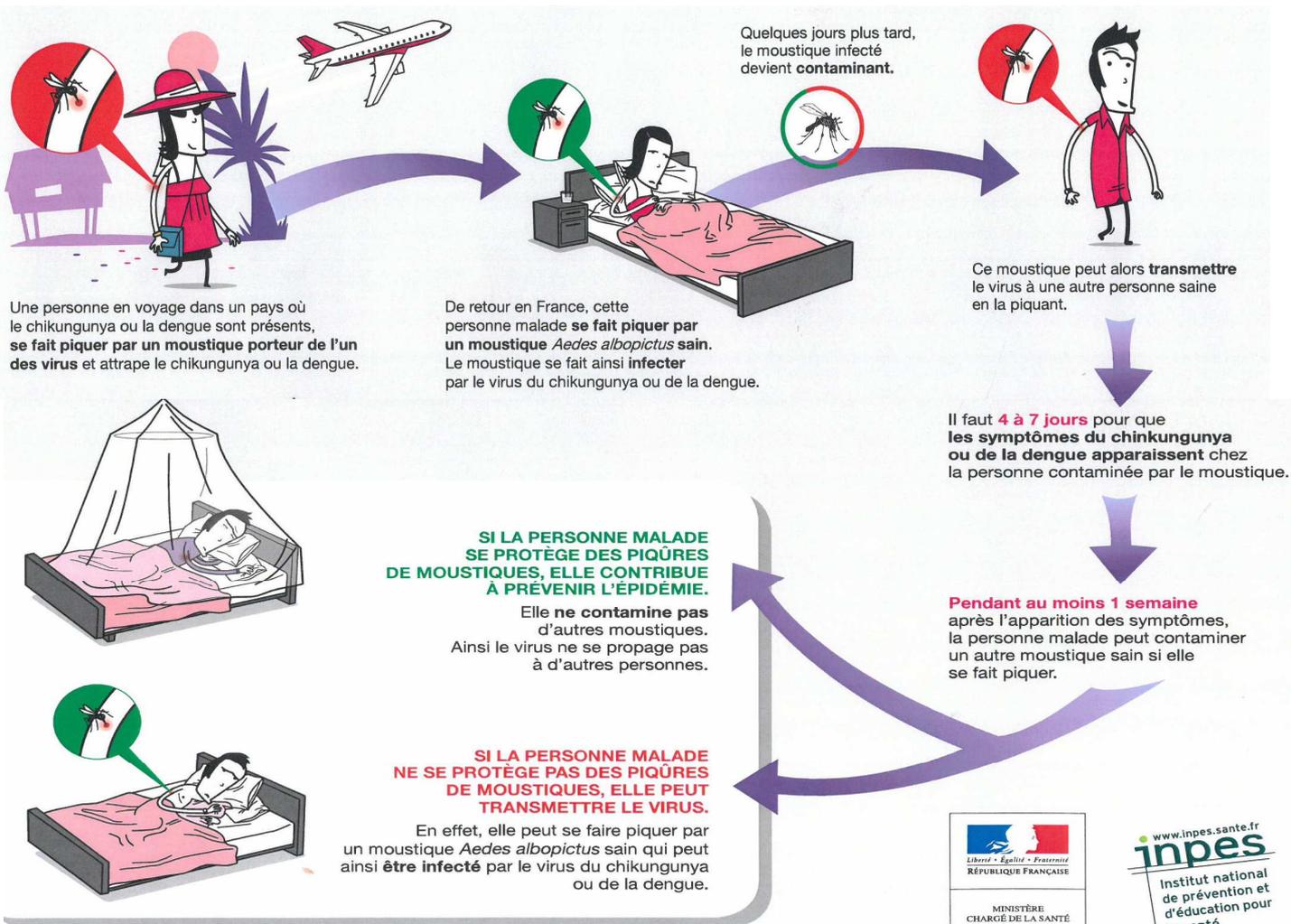
Cependant, un moustique qui peut véhiculer ces virus, appelé *Aedes albopictus*, est présent dans le département de la Gironde et dans certaines régions de France.



POUR SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES...

- ⇒ **Eliminer les eaux stagnantes** où les moustiques pondent leurs œufs (ex : coupelles de pots de fleurs, réserves d'eau, gouttières...)
- ⇒ **Consulter son médecin en cas de fièvre brutale** et de douleurs articulaires en particulier au retour d'un voyage dans une zone tropicale.

COMMENT POURRAIT SURVENIR UNE ÉPIDÉMIE DE CHIKUNGUNYA OU DE DENGUE EN FRANCE ET COMMENT LA PRÉVENIR ?





MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

CANICULE, FORTES CHALEURS

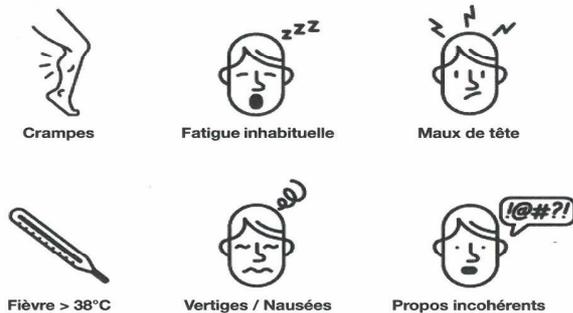
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule, **il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?**



EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance
www.sante.gouv.fr/canicule

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

En période de canicule, **quels sont les bons gestes?**



AVIS MUNICIPAL

APPEL À S'INSCRIRE SUR LE REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES TENU PAR LE CCAS

Dans le cadre de l'application du plan national canicule, le CCAS de VILLEGOUGE invite les personnes vulnérables à s'inscrire sur le registre nominatif des personnes à risques.

En cas de déclenchement d'une alerte canicule (correspondant au niveau orange de la carte vigilance météo) le CCAS contactera quotidiennement les personnes inscrites sur le registre afin de s'assurer de leur bon état de santé. En cas de doute, la personne référencée comme « à prévenir en cas d'urgence » sera contactée et des mesures seront prises.

Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître auprès du CCAS qui recueillera les coordonnées du service intervenant à domicile, du médecin traitant ainsi que celles de la personne à prévenir en cas d'urgence. Cette mesure préventive est active du 1^{er} juin au 31 août.

Coupon réponse à retourner au : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
3 place du Général de Gaulle – 33141 VILLEGOUGE — 05 57 84 42 08

Je soussigné (e), NOM ----- Prénom -----
 Adresse -----

 Téléphone -----
 Demande mon inscription au registre nominatif du plan municipal canicule.
 Date de naissance : ----- / ----- / 19 -----
 Nom de votre médecin référent : -----
 Téléphone -----
 Bénéficiez-vous de soins à domicile : OUI NON Repas à domicile : OUI NON
 Si oui, quel(s) organisme(s) :-----
 Période d'absence du domicile prévue (vacances, séjour en famille...) :-----
 Personne à prévenir en cas d'urgence :
 NOM ----- Prénom -----
 Adresse : -----
 Téléphone -----
 Signature -----

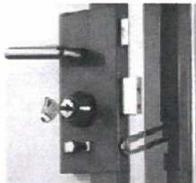
Opération tranquillité vacances

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Fiabilité des portes

Une porte fiable requiert une huisserie résistante et un panneau métallique, en bois massif (épaisseur d'au moins 4 cm).

Les gâches



Évitez l'effraction du cadre par des gâches massives, bien scellées dans le mur.

Serrures supplémentaires

Sur les portes ne comportant pas de verrouillage multiple, fixez un verrou entrebâilleur, une serrure supplémentaire ou une barre de renfort.

Verrouillage multiple

Augmentez la sécurité de votre (vos) porte(s) par des verrouillages multiples et par des systèmes de fermeture dont la copie de la clé est exclue.



Les vitrages

Choisissez un verre de sécurité anti-effraction pour les fenêtres facilement accessibles (jusqu'à 3 mètres du sol répondant à la norme en vigueur).

Sécurité pour fenêtres

Équipez vos fenêtres de poignées avec serrures de sécurité ou enlevez les.

Stores et rideaux de fer

Les stores et rideaux de fer doivent être assurés au moyen de dispositifs de blocage fiables.

Barres de défense

Protégez les fenêtres munies de vitres ordinaires et faciles d'accès par des grilles de défense à barreaux d'un diamètre de 2 cm et espacés de 12 cm maximum

Sécurités pour grilles de sauts-de-loup

Assurez les grilles de soupiraux par des ferrures empêchant qu'elles ne soient soulevées.

Protégez votre domicile des cambrioleurs

Les mesures de sécurité importantes

- ✦ Déposez vos valeurs et documents importants dans un coffre-fort bancaire.
- ✦ Fermez bien toutes les fenêtres et les portes sans oublier le portail avant de quitter votre domicile.
- ✦ Ne dévoilez pas votre absence prolongée par des indications telles que billets à la porte, boîte à lettres archi-pleine ou messages sur votre répondeur téléphonique.
- ✦ Méfiez-vous des cachettes de clés classiques (paillason, pot de fleurs, etc.) qui sont parfaitement connues des cambrioleurs.
- ✦ Soyez prudents en confiant vos clés. Évaluez soigneusement à qui vous pouvez faire confiance et de qui vous devez vous méfier.
- ✦ Entretenez-vous avec vos voisins sur le thème de la sécurité : comment et quand vous pouvez vous entraider, en relevant votre courrier ou arrosant les fleurs vues de l'extérieur.
- ✦ Évitez l'accessibilité à des outils ou des échelles pouvant servir à l'effraction ou à l'escalade



Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la **Gendarmerie de Villegouge**. Pour plus de renseignements, un imprimé est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Zooms/Operation-tranquillite-vacances>

Des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile .

NUISANCES SONORES

RAPPEL DE L'ARRETE MUNICIPAL SUR LE BRUIT (arrêté municipal du 10 novembre 2011)

Article 1 - Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Article 2 – Sur les lieux ou voies publique ou accessibles au public sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir des véhicules à moteur tels que les karts, motocyclettes, engins tous terrains.

Article 3 – L'usage de véhicules à moteur dans des manifestations d'épreuves ou de compétitions sportives demeure en tout temps subordonné à l'autorisation délivrée par le préfet en application des dispositions du décret du 23 décembre 1985 et de l'arrêté interministériel du 17 février 1961.

Articles 4 - Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 8h à 12h et de 15h à 19h,
- ils sont interdits en dehors de ces horaires ainsi que les dimanches et jours fériés.

Article 5 – Animaux domestiques : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toute les mesures propres à préserver la tranquillité et la santé des voisins, ceci de jour comme de nuit y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux à faire du bruit de manière répétée et intempestive. Il est interdit de laisser aboyer un chien dans un logement, sur un balcon, dans une cour, dans des locaux industriels et commerciaux sans que le responsable ne puisse à tout moment faire cesser les aboiements.

Article 5 – Les véhicules à moteur ne doivent pas causer de gêne excessive aux riverains du fait de leur état ou d'une mauvaise utilisation (fonctionnement défectueux, mauvais arimage, fonctionnement du moteur en stationnement. Sur les deux-roues, l'échappement libre et les pots non-conformes à un type homologué sont interdits ainsi que toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement.

Article 7 – Les infractions au présent règlement seront poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 8 – Le Maire, Monsieur le Chef de la Brigade de gendarmerie de Villegouge et tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

INCINERATION DE VEGETAUX

Extrait de la lettre de la Préfecture de la Gironde du 29 avril 2011

Concernant les demandes d'incinération de déchets verts par les particuliers pour leur compte et à titre non professionnel, le règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies pose le principe de l'interdiction de toute destruction par le feu de tous types de déchets, tant à l'air libre que dans des incinérateurs individuels ou collectifs.

Du 1er mai au 30 juin inclus et du 1er octobre au 14 mars inclus, le demandeur doit déposer une demande auprès de la mairie concernant les demandes d'incinération de végétaux coupés par les propriétaires ou ayants droits sur les parcelles forestières ou agricoles.

Pendant les autres périodes de l'année, les demandes d'incinération de végétaux coupés sont adressées à la Préfecture de la Gironde et ne peuvent être autorisées que par arrêté préfectoral.

Extrait de la Circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances Polluantes. Les particules véhiculent des composés cancérogènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets.

**Des solutions existent :
elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage :**



Les déchets verts peuvent être compostés à domicile grâce à un composteur individuel que vous pouvez vous procurer auprès du :

**Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation Libournais -
8 route de la Pinière—33910 SAINT DENIS DE PILE.**

Le SMICVAL organise régulièrement des formations au compostage individuel. Il suffit de les contacter au 05 57 84 74 00, ils vous renseigneront sur les prochaines dates et lieux. Vous pourrez également visiter leur site dédié et voir les pratiques concernant le compostage domestique.

ou bien par la gestion collective des ces déchets . Apport en déchèterie :

Déchèterie de VERAC
5, lieu dit Teychères
33240 VERAC
Tél. 05 57 84 35 67
Web : www.smicval.fr

Jours et horaires d'ouverture au public :

Du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) : 9h-12h et 13h-17h.



PAPIERS ET EMBALLAGES MÉNAGERS

SITÔT TRIÉS, SITÔT RECYCLÉS

Les papiers et emballages sont à trier dans les bacs jaunes. Une fois collectés, ils arrivent au centre de tri pour être répartis par des agents selon leur futur recyclage en 8 sortes : acier, papiers, cartons, 3 sortes de plastiques, briques alimentaires et aluminium. Triés puis compactés en balles, ils sont transportés vers leurs usines de recyclage pour fabriquer de nouveaux produits. Chaque gramme recyclé permet d'économiser des ressources naturelles : eau, énergie, pétrole, bois.

Pourtant, aujourd'hui seulement 50% des papiers et emballages sont triés !

DANS LE BAC JAUNE

LES PAPIERS



Jetez vos papiers sans les déchirer ou les mettre en boule

LES PLASTIQUES



N'écrasez pas les bouteilles en plastique. Ne nettoyez pas les emballages mais videz les bien.

LES CARTONS



Ne nettoyez pas les emballages mais videz les bien.

LE MÉTAL



Les emballages en métaux sont à mettre *dans le bac ou le sac jaune*. Ne nettoyez pas les contenants mais videz les bien.

RAMASSAGE DES POUBELLES MÉNAGÈRES

Nous rappelons que pour des raisons d'hygiène, de sécurité et d'environnement, les poubelles ménagères doivent être sorties le dimanche soir ou lundi matin uniquement et rentrées après le passage des agents de collecte. Les propriétaires qui laisseront les bacs sur les trottoirs ou le bord de la route pourront être verbalisés.

De même, les bacs jaunes doivent être sortis le jeudi soir (toutes les quinze) pour la collecte du vendredi matin.

Les éventuels détritres des sacs éventrés par les animaux errants devront être ramassés par les propriétaires concernés, dès le vendredi matin.



LES FESTIVES
Tables gourmandes et feu d'artifice



FRANCE - ROUMANIE - 20 heures



BROCANTE / VIDE GRENIER
Organisé par le Comité des Fêtes.
(M. Badard - 06.78.96.93.84)



FRANCE - CANADA - 20 heures



RENTREE SCOLAIRE - 8 h 45



FRANCE - IRLANDE - 16 heures 45



FRANCE - ITALIE - 20 heures



20 H 30 Salle des fêtes Théâtre
FX PRODUCTION présente
« COACH DOUBLE FACE »



Calendrier de collecte **VILLEGOUGE** 2015



Ordures ménagères résiduelles



Papiers et emballages recyclables

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Mer 1		Mar 1			Mar 1
Jeu 2		Mer 2			Mer 2
Ven 3		Jeu 3	Jeu 1		Jeu 3
Sam 4		Ven 4	Ven 2		Ven 4
Dim 5	Sam 1	Sam 5	Sam 3		Sam 5
Lun 6	Dim 2	Dim 6	Dim 4	Dim 1 Férié	Dim 6
Mar 7	Lun 3	Lun 7	Lun 5	Lun 2	Lun 7
Mer 8	Mar 4	Mar 8	Mar 6	Mar 3	Mar 8
Jeu 9	Mer 5	Mer 9	Mer 7	Mer 4	Mer 9
Ven 10	Jeu 6	Jeu 10	Jeu 8	Jeu 5	Jeu 10
Sam 11	Ven 7	Ven 11	Ven 9	Ven 6	Ven 11
Dim 12	Sam 8	Sam 12	Sam 10	Sam 7	Sam 12
Lun 13	Dim 9	Dim 13	Dim 11	Dim 8	Dim 13
Mar 14 Férié	Lun 10	Lun 14	Lun 12	Lun 9	Lun 14
Mer 15	Mar 11	Mar 15	Mar 13	Mar 10	Mar 15
Jeu 16	Mer 12	Mer 16	Mer 14	Mer 11 Férié	Mer 16
Ven 17	Jeu 13	Jeu 17	Jeu 15	Jeu 12	Jeu 17
Sam 18	Ven 14	Ven 18	Ven 16	Ven 13	Ven 18
Dim 19	Sam 15 Férié	Sam 19	Sam 17	Sam 14	Sam 19
Lun 20	Dim 16	Dim 20	Dim 18	Dim 15	Dim 20
Mar 21	Lun 17	Lun 21	Lun 19	Lun 16	Lun 21
Mer 22	Mar 18	Mar 22	Mar 20	Mar 17	Mar 22
Jeu 23	Mer 19	Mer 23	Mer 21	Mer 18	Mer 23
Ven 24	Jeu 20	Jeu 24	Jeu 22	Jeu 19	Jeu 24
Sam 25	Ven 21	Ven 25	Ven 23	Ven 20	Ven 25
Dim 26	Sam 22	Sam 26	Sam 24	Sam 21	Sam 26
Lun 27	Dim 23	Dim 27	Dim 25	Dim 22	Dim 27
Mar 28	Lun 24	Lun 28	Lun 26	Lun 23	Lun 28
Mer 29	Mar 25	Mar 29	Mar 27	Mar 24	Mar 29
Jeu 30	Mer 26	Mer 30	Mer 28	Mer 25	Mer 30
Ven 31	Jeu 27		Jeu 29	Jeu 26	Jeu 31
	Ven 28		Ven 30	Ven 27	
	Sam 29		Sam 31	Sam 28	
	Dim 30			Dim 29	
	Lun 31			Lun 30	